

## QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS (ORP de décembre 2007)

*Ces exemples concernent uniquement des souscripteurs de FTSA et de ses filiales détenues majoritairement en France*

	<b>PEG formule avec effet de levier</b>	<b>PEG investissement Optimum</b>	<b>PEG investissement de 6200 euros</b>	<b>Hors PEG, investissement optimum (5)</b>
Prix de l'action avec décote	20,39€	20,39€	20,39 €	20,39€
Investissement fait (1)	224,29€ ou 448,59€ si retraité	2039€	6157,78€	2446,8
Actions achetées	11 ou 22 si retraité	100	302	120
Abondement en actions	11 réservé aux salariés.	100	201 (4)	Néant
Total d'actions détenues	22	200	503	120
Effet de levier (2)	+198	néant	Néant	Néant
Prix de revient initial	10,19 euros ou 20 ;39 si retraité	10,19 euros	12,24 euros	20,39
Délai de garde optimum (3)	3ans	3ans	3ans	3ans
Attribution d'actions gratuites 1 pour 4 mais maxi 30		30	30	30
Prix de revient après 3 ans		<b>8,87 euros 2039/230</b>	11,55 euros 6157,78/533	16,32 euros 2446,8/150
Avoirs garantis au bout de 5 ans (2)	<b>448,59 euros</b>	Pas de garantie	Pas de garantie	Pas de garantie

- (1) net de prélèvements sociaux sur abondements.
- (2) L'effet de levier porte sur 220 actions et jouera son plein effet en cas de plus values de cession qui seront versées au souscripteur dont l'investissement réalisé est par ailleurs garanti à 200% s'ils sont salariés au moment de l'offre. Il est remarquable que cette formule puisse concerner les retraités ayant encore des avoirs dans le PEG, toutefois son intérêt pour eux résidera dans la garantie intégrale de l'investissement fait mais aussi dans les plus values de cession éventuelles. Hors formules à effet de levier et garantie on rappellera que les retraités ne bénéficiant plus de l'abondement n'ont aucun intérêt à souscrire à des formules classiques offertes par l'entreprise dans le cadre du PEG qui bloquent les sommes investies 5ans.
- (3) Le délai de garde optimum permet de recevoir les actions gratuites de l'Etat. Le délai d'incessibilité est de deux ans toutes formules confondues. Le délai de garde des actions dans le PEG est de 5 ans hors cas de débloages anticipés.
- (4) Il s'agit de l'abondement maximum pour cette formule, il peut être cumulé avec celui de la formule à effet de levier, soit un abondement maximum en actions de 212 pour cette ORP toutes forules dans le PEG confondues.
- (5) Cet investissement s'effectuera exclusivement en actions au nominatif pur. Il ne pourra donc être fait dans le cadre d'un PEA ou d'un compte titre ordinaire, mais au delà de la période d'incessibilité de deux ans le souscripteur retrouvera son entière liberté de manœuvre.